Parti communiste français collectif national Retraité-e-s Tél: 01 40 40 12 78 - cpondemer@wanadoo.fr

la retraite à 60 ans

l serait d'autant plus absurde de reculer la possibilité légale d'ouverture des droits qu'aujourd'hui les «seniors» sont éjectés des entreprises vers 58 ans. Par conséquent, reculer à 62 ans ne ferait qu'augmen-

ter le nombre des chômeurs ou pré-retraités et diminuer les pensions de tous ceux qui ne rempliraient plus les conditions du taux plein. Qu'on imagine les conséquences pour les femmes ?

Sous prétexte que l'espérance de vie augmente, il faudrait donc rester plus longtemps au travail? C'est çà le progrès? Sauf à considérer que les rapports sociaux sont im-

muables, pourquoi allonger le temps d'exploitation des salariés puisque les richesses nouvelles n'alimentent que les profits et les marchés financiers? C'est cela qu'il faut changer.

Loin de l'« archaïsme » supposé, la « retraite à 60 ans », dont les travailleurs français, seuls au monde, peuvent s'enorgueillir de l'avoir imposée – en 1982, avec un gouvernement de gauche – et préservée, est une étape et un point d'appui pour promouvoir une conception ouverte, moderne de la « retraite ».

Qu'au-delà de 60 ans, les hommes et les femmes d'aujourd'hui soient capables de

s'épanouir, de créer, d'inventer, d'écrire, de diriger des formations, d'animer des équipes est un atout qui n'a pas de prix dans cette société en crise, malade de la domination de l'argent, de la concurrence, grotesque de « jeunisme ».

Permettre à chacun et chacune d'accéder aujourd'hui à une retraite à taux plein suppose déjà de réduire les inégalités criantes dont

sont victimes les femmes, les ouvriers, les victimes du chômage et de la précarité. Pour des millions de gens, l'aspiration n'est pas à reculer l'âge de leur retraite, elle est d'y parvenir dans des conditions de santé et de vie correctes. L'argent existe pour cela.

Les conservateurs, les « archaïques », ce sont ceux qui le leur refusent en prétextant de dogmes

obsolètes et de « valeurs » détournées par un système économique qui ne fonctionne plus qu'en essayant de mettre en médias la régression sociale.

La retraite à 60 ans aussi, est une idée neuve en Europe!

Claude Pondemer



une idée neuve à défendre

LES RETRAITES au cœur des régionales

Aujourd'hui les questions de la retraite, de son montant, de son financement, de son avenir en quelque sorte, sont importantes.

Sarkozy et la droite craignent qu'elles émergent au cœur de la campagne pour les élections des Conseils régionaux.

À nous d'interpeller les candidats.

Le gouvernement entend non seulement remettre en cause cette grande conquête du monde du travail qu'est le droit à la retraite à 60 ans, mais, au-delà, généraliser un système de retraite par compte notionnel ou par points.

TOUS les régimes de retraites, privés ou publics, basés sur la répartition, seraient englobés dans ce mécanisme.

Un nombre de points serait attribué à chacun, en fonction des cotisations versées, au regard d'un salaire de référence annuel. Tout porte à croire que le prix du point serait supérieur à la moyenne des salaires versés dans les entreprises, d'où l'attribution réduite d'année en année du nombre de points. Avec ce système, les actifs verraient leurs droits à une pension décente se réduire comme une peau de chagrin.

Quant aux retraités actuels, ils subiraient la conversion du montant de leur pension en un nombre de points, dont la valeur serait décidée annuellement par le gouvernement, au regard de l'équilibre des caisses, des pressions patronales et aussi des déficits publics.

En un mot, ce serait la fin de la solidarité intergénérationnelle qui fonde notre système de la répartition.

2010 sera une année décisive pour l'avenir de nos retraites et le niveau de celles-ci. Cette question doit être mise en débat pendant les élections régionales ; c'est d'autant plus justifié que les collectivités territoriales auront ensuite à gérer ce qui sera l'appauvrissement d'une partie de la population (20% de la population actuelle) si la droite parvient à réaliser ses objectifs.

C'est en termes d'insécurité sociale qu'il faut voir les menaces actuelles

du pouvoir. Les retraités et personnes âgées, auxquelles ce gouvernement fait toujours les yeux doux au moment des élections, en seront les principales victimes.

Un dirigeant patronal n'écrivait -t-il pas, dans la revue *Challenges*, qu'il fallait en finir avec cette protection sociale héritée du compromis entre gaullistes et communistes en 1945.

Un vote massif des retraités et personnes âgées pour les listes du *Front de gauche* – et celles où les communistes ont fait le choix de listes de rassemblement de la gauche au 1er tour – sera un atout pour sauvegarder un système que le monde nous envie.

Bernard Lamirand

SONDAGE

CSA-l'Humanité

20-21 janvier 2010

QUESTION

Si le choix dépendait de vous, à quel âge partiriez-vous à la retraite?

RÉPONSES

à moins de 50 ans : 3 entre 50 et 60 ans : 27 entre 56 et 60 ans : 49 entre 61 et 65 ans : 14 plus de 65 ans : 2

ne se prononcent pas : 2

GUY FISCHER

sénateur communiste

en séance le 12 janvier

Monsieur le ministre, le 10 juillet dernier, vous déclariez sur France inter : "Plusieurs solutions sont envisageables. [...] On peut envisager une capitalisation plus grande." Le mot est lâché! Les salariés de notre pays savent que vous ferez tout pour substituer ce système individualiste et inégalitaire à notre système actuel, fondé au contraire sur la répartition et la solidarité entre les générations.

Nous nous étions pris à espérer que votre majorité était enfin échaudée par la crise économique que nous venons de traverser. Car, souvenons-nous, ce sont presque 2 000 milliards de dollars placés dans des fonds de pensions qui ont disparu en quelques mois!

Enfin, nous entendons rappeler notre opposition au remplacement de tous les régimes de base par un régime unique par points ou en "comptes notionnels". Cela ferait basculer notre régime dit "à prestation définie" vers un régime " à cotisations définies", ce qui aboutirait inéluctablement, à plus ou moins brève échéance, à un véritable effondrement des retraites par répartition. C'est à cela que visent toutes vos hypothèses de réformes.

Pour notre part, nous considérons qu'une réorientation radicale des finances sociales permettrait le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à soixante ans. >>>

LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITE SOCIALE une arnaque

Le gouvernement a été capable de mobiliser 360 milliards d'euros pour sortir les banques et les assurances de leur bourbier financier. La spéculation a immédiatement repris, les actionnaires boursicotent à nouveau et les plus gros continuent à s'enrichir. Tout est pour le mieux... dans le pire des mondes.

Pour la Sécurité sociale, c'est la disette

Les causes du déficit sont connues, ce sont les revenus du travail qui baissent : en 2009, la masse salariale a reculé de 2%, soit une perte de recettes de 12 milliards, le tiers du déficit constaté!!

Pour 2010, la masse salariale devrait encore diminuer de 0,4% et la perte de recette serait de 9 milliards. Sur les 30,6 milliards d'euros de déficit du régime général, l'impact de leur politique écono-

mique représente 22 milliards, soit 73% du déficit total.

Ce constat conforte les exigences que nous formulons en matière d'emplois et de pouvoir d'achat.

Une gestion régressive de l'assurance maladie

L'assurance maladie souffre de l'insuffisance de recettes et de la détérioration des conditions de travail, qui poussent à la multiplication des arrêts maladies : stress, intensification du travail, méthodes de management, accidents de travail camouflés en maladie, etc. en sont souvent la cause. Le gouvernement y ajoute le finance-

ment de la campagne de vaccination contre la grippe A, dont il a seul décidé, avec les compétences que l'on sait.

Mais il ne veut pas en rester là : c'est l'augmentation du forfait hospitalier de 16 à 18 euros, la mise en place d'un taux de remboursement de 15 % pour des médicaments jugés de faible capacité de traitement ; c'est aussi, pour les personnes ayant eu une affection

de longue durée, sortir du 100% (sauf pour les examens de suivi). Pour ceux qui ont une complémentaire santé, ils seront remboursés, mais leur mutuelle augmentera ses tarifs en conséquences.

Ainsi, il y aura quatre taux de remboursement, 100%, 65%, 35% et 15% selon, soi-disant, l'efficacité du médicament.

Et, pendant ce temps là, les réductions d'effectifs, fermetures de services et d'hôpitaux de proximité sont

> toujours à l'ordre du jour, avec les conséquences sur l'accès et la qualité des soins.



« Favoriser l'emploi des seniors » consiste à reporter à 70 ans l'âge de la mise à la retraite d'office, alors que le chômage explose et que le patronat refuse d'avancer dans la négociation sur les départs anticipés pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants. C'est la volonté de repousser

l'âge légal de départ et d'allonger le temps de cotisa-

Quant à la revalorisation des retraites prévue en 2010, si elle n'est pas chiffrée dans la loi, les mesures qui viennent d'être prises pour le SMIC (0,5 % soit, sur un mois, 6 euros) en donnent l'idée.



FINANCEMENTS il n'y a pire sourd

Profitant de l'imprudent excès de franchise de Martine Aubry à propos de l'âge de la retraite, François Fillon y est allé de son couplet préféré sur le sujet. Hormis les solutions de l'allongement de la durée du travail, donc du nombre de trimestres de cotisations ou bien la diminution des pensions servies : « Je n'en connais pas d'autre!».

Le problème, c'est que cette surdité ministérielle semble bien partagée par beaucoup de ceux vers qui se tendent les micros, au point que les propositions des communistes et de la CGT par exemple ne viennent jamais en débat. Et pourtant!

Le 27 janvier à France-Inter, 8h40, chez Demorand, les invités sont l'économiste Thomas Piketti et la présidente de la CNAV Danièle Karniewicz. Le sujet : le financement des retraites.

Après 10 minutes d'une discussion de « spécialistes » d'une grande confusion, qui fera dire à Nicolas Demorand « plus vous parlez moins je comprends » (lui aussi!), la parole est donnée aux auditeurs, en l'occurrence une auditrice.

Et là c'est clair : « Pourquoi ne pas récupérer les exonérations de charges patronales

UN LIVRE À NE PAS MANQUER

La protection sociale en danger. État des lieux et stratégies pour une alternative.

Michel Limousin

médecin, directeur d'un établissement de santé

Catherine Mills

maître de conférence à la Sorbonne

une analyse mise à jour et des propositions offensives pour relever les défis actuels du financement de la protection sociale

parution le 22 février au prix de 15 euros

qui ne créent pas d'emploi ou très peu? Ne pourrait-on aussi modifier l'assiette de prélèvement en taxant les profits financiers qui y échappent et enfin que pensez vous de la modulation des cotisations patronales en fonction du rapport masse salariale/valeur ajoutée ?» « Questions précises » relève l'animateur.

C'est Danièle Karniewicz qui s'y colle! Elle confirme, à l'étonnement de Demorand, que les exonérations de charges se montent bien à 26 ou 28 milliards, sans beaucoup d'effet sur l'emploi, Piketti est d'accord, « attention toutefois à ne pas trop taxer les produits financiers, on peut sans doute un peu... ». Mais c'était sans compter sur Bernard Guetta - l'économiste de la station - qu'on n'avait pas entendu avant et qu'on n'entendra plus, mais qui s'immisça dans le débat pour... parler d'autre chose. « Quid des cotisations modulées sur les emplois créés ? », question intéressante s'il en est, mais on n'aura jamais de réponse. Allez savoir, il est peut-être sourd lui aussi, M. Guetta?

Reconnaissons à la présidente de la CNAV son désir de satisfaire l'auditrice et qui aura le temps de marmonner que tout cela est utile, notamment les emplois, mais que « çà ne suffira pas! » À voir! Mais au moins qu'on en débatte!

Sans doute conscient des limites de son débat matinal, Nicolas Demorand a cependant promis que l'ampleur et l'actualité du sujet conduirait à d'autres émissions. Peut-être peut-on lui suggérer aussi d'autres invités...* les auteurs du livre ci-contre par exemple? Ils portent justement ces propositions et les expliquent.

Claude Pondemer

LA CGT PROPOSE UNE MAISON COMMUNE

Le 49ème congrès de la CGT a proposé la mise en place d'une Maison commune pour les retraites. Que recèle cette décision?

C'est souvent en jouant sur les différences - liées à l'histoire et aux luttes entre le public et le privé que la droite a réussi à enfoncer les acquis des uns et des autres.

Face à cette situation, Il ne s'agit évidemment pas de regrouper tous les retraités dans un seul régime, mais d'étayer un front de résistance et les perspectives d'une offensive commune qui permettent de s'unir pour pérenniser notre système de retraites par répartition.

« Nous avons besoin de construire la retraite comme un vrai salaire socialisé dans un système institutionnel à nouveau stabilisé et prévisible », indique l'organisation syndicale. Elle le propose autour d'un « nouveau pacte » pour 4 générations qui coexisteront désormais du fait de l'espérance de vie plus grande, Cette garantie d'un « taux de remplacement basé sur les meilleures années » porterait notamment sur:

- une définition précise de la notion de « carrière complète »
- une période de référence pour le salaire retenu pour le calcul des droits à la
- une indexation de la base de référence sur le salaire moyen au moment de la liquidation.

Quant aux questions des financements, elle estime qu'il faudra 6 points de PIB si l'on veut effacer les principales conséquences des réformes engagées, d'autant plus qu'il faudra régler parallèlement le financement de la dépendance. Il faut, dit le syndicat « augmenter la part du revenu national consacrée aux retraites ».

« Refonder le système par répartition pour le siècle à venir sans refuser de lui octroyer des moyens correspondants à l'augmentation du nombre de retraités et de l'amélioration de la couverture des besoins », tel est l'objet de cette « nouvelle institution » destinée à le garantir.

Découper et adresser à: PCF/Collectif national Retraité-e-s 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex Nom, prénom Adresse signature Pour recevoir Plein Temps à l'adresse ci-dessus je verse..... euros

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, Plein Temps est élaboré par le **collectif national** *Retraité-e-s* du PCF. Îl est acheminé par les fédérations. Toutefois, nombre de lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas, souhaitent recevoir leur propre exemplaire chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (bulletin

ci-contre) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an. Nous appelons les abonnés

à renouveler leur aide chaque année.

^{*} depuis, il a invité Chérèque